

Affaire suivie par :
Mariane Gutierrez
Proviseure adjointe
Tél : 04 70 46 93 01
Mél : secretariatscolarité-monnetyzeure@ac-clermont.fr
39 place Jules Ferry
03400 YZEURE

Yzeure, le 29 avril 2025

La Proviseure adjointe

à

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves

Objet : Procédure d'inscription au lycée Jean Monnet à YZEURE

Le 27 juin 2025 vous allez recevoir la décision d'affectation et vous saurez si votre enfant est affecté au lycée Jean Monnet à Yzeure.

Il vous faudra alors procéder à son inscription.

1^{ère} étape :

Vous devrez :

- accéder au portail « Scolarité Services » avec vos codes Educonnect : teleservices.education.gouv.fr
- **confirmer obligatoirement son inscription dans le service en ligne.**
- mettre à jour, si besoin, les renseignements et choisir le régime souhaité (demi-pensionnaire, interne, etc...).
- **indiquer si vous consentez ou non à l'étude automatique du droit à la bourse.**

En revanche vous n'aurez **aucune pièce à déposer** dans le service en ligne.

2^{ème} étape :

Il faudra **vous rendre au lycée pour rapporter le dossier d'inscription avec toutes les pièces demandées** : carte d'identité, livret de famille, jugement de garde si divorce, RIB, copie des pages vaccination du carnet de santé, attestation sécurité sociale.

La présence de l'élève et d'un responsable légal est obligatoire. Tout dossier incomplet sera refusé.

Deux situations sont possibles :

- Votre enfant est scolarisé dans l'un des collèges de secteur : à l'issue de la dernière épreuve du brevet, le 27 juin, la décision d'affectation lui sera remise en même temps que le dossier d'inscription qu'il faudra obligatoirement rapporter complété au lycée.
- Votre enfant n'est pas scolarisé dans l'un des collèges de secteur : vous allez recevoir par la poste le dossier d'inscription qu'il faudra obligatoirement rapporter complété au lycée.

Pour les 2^{nde}, 1^{ère} CAP et les élèves entrants directement en 1^{ère}, les jours d'inscription sont du lundi 30 juin au mercredi 2 juillet 2025 de 8h à 18h sans RENDEZ-VOUS et le jeudi 3 juillet de 8h à 12h.

Passé le 3 juillet, si vous n'avez pas procédé à l'inscription de votre enfant, sa place ne sera pas conservée et pourra être attribuée à un autre élève inscrit sur la liste complémentaire.

Pour les élèves venant d'une autre académie, vous ne pourrez pas confirmer l'inscription en ligne. Il est donc indispensable que vous contactiez le lycée au 04 70 46 93 01 afin de confirmer son inscription et nous réserverons la place. Vous pourrez nous faire parvenir le dossier jusqu'au 11 juillet dernier délai.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.


La Proviseure Adjointe
Mariane GUTIERREZ

